

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 20 novembre 2020 à 20h00

Convocation : 13 novembre 2020.

Présents : AUBERT Lolita AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, BOIRON Christian, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : /

Absents : /

M BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1- Voirie : Adhésion à l'Agence Technique Départementale pour les projets portant sur la voirie et ses dépendances : études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre,
- 2- Création d'un Conseil de Sages et validation de la Charte,
- 3- Annulation de la délibération 2020/48 relative au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de la Communauté du Val de Cher-Controis,
- 4- Convention avec le SMIEEOM – Redevance spéciale pour la collecte des déchets autres que ceux des ménages.
- 5- Décision modificative n°3 du budget communal – dm3

INFORMATIONS

- Colis des Anciens,
- Programme de la commission bâtiments-accessibilité,
- Communication interne : la messagerie,
- Affichage – commission communication,
- Registre des personnes vulnérables.

Questions diverses

Le procès-verbal du 16 octobre 2020 est adopté à l'unanimité

1 - ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

Monsieur Le Maire propose au conseil d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher – ATD 41 – afin de bénéficier d'une assistance – conseils et technique – pour les travaux de voirie et permettre de prévoir ces travaux en conformité avec la sécurité et la réglementation.

Monsieur Bigot demande si la commune « garde la main » ? Monsieur Le Maire répond que oui.

Monsieur Le Frêne dresse l'historique de la création de l'ATD41 et précise que l'adhésion à l'ATD41 permet de bénéficier d'un certain nombre de prestations annuelles gratuites et d'autres interventions facturées selon un barème défini par l'ATD41.

Délibération n° 2020/56

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire propose au conseil d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de Loir et Cher – ATD 41.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Établissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

La participation annuelle - cotisation - est fixée à 1 euros par habitant et les prestations sont ensuite facturées suivant la liste et les tarifs votées par l'ATD41.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE les statuts de l'agence technique départementale de Loir-et-Cher joints à la présente délibération.

DECIDE d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant Monsieur LACROIX Eric, Maire

S'ENGAGE à verser, à l'agence, une participation annuelle de 1 euro par habitant.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - CREATION D'UN CONSEIL DE SAGES

*Monsieur le Maire rappelle que l'un des engagements de campagne était de mettre en place une démocratie participative. Aussi, la commission Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté a travaillé sur le projet de Conseil de Sages et préparé une Charte
Madame Aubert donne lecture de la Charte.*

Monsieur Métivier demande combien de personnes composeront ce conseil, Madame Aubert répond qu'il est envisagé de limiter le nombre de « sages » au nombre de conseillers municipaux soit 14 personnes.

Monsieur Vignaud demande si un règlement va être établi et quelle sera la durée de désignation des membres ? Oui un règlement sera établi et la durée de désignation des membres sera celle du mandat actuel.

Monsieur Dubreuil préférerait le nom de commission plutôt que « conseil de sages ». Madame Aubert répond que ce n'est pas la même chose, ce conseil va travailler sur des sujets communs au conseil municipal. Monsieur Métivier indique qu'il y a des sujets simples mais que d'autres sont beaucoup plus complexes pour le conseil de sages. Monsieur Lacroix répond que les membres s'exprimeront sur les thèmes des commissions communales et que l'avis de ce conseil ne s'impose pas aux conseillers municipaux.

Madame Lorthios estime que le conseil de sages est un enrichissement pour le conseil municipal.

Délibération n° 2020/57

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	1

Monsieur le Maire rappelle que l'un des engagements de campagne était de mettre en place une démocratie participative. Aussi, la commission Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté a travaillé sur le projet de Conseil de Sages et préparé une Charte

Madame Aubert donne lecture de la Charte et propose de limiter le nombre de membres à 14 personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE

La création d'un conseil de Sages et la Charte jointe en annexe,

DECIDE

De limiter à 14 personnes le nombre de membres admis à participer au Conseil de Sages

3- ANNULATION DELIBERATION 2020/48 - TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE « SPECIALE » DU MAIRE AU PRESIDENT D'EPCI

Délibération n° 2020/58

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération 2020/48 sur le transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président d'EPCI, prise le 18 septembre dernier n'a pas lieu d'être et doit être annulée à la demande de Madame La Sous-Préfète.

En effet, selon le II de l'article L.5211-9-2 du CGCT, c'est au Maire que revient la possibilité de s'opposer au transfert automatique du pouvoir de police spéciale et non au conseil municipal.

Monsieur Le Maire informe donc le conseil qu'il a adressé un courrier en ce sens à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis et demande au conseil d'annuler la délibération 2020/48.

ANNULE

La délibération 2020/48 sur le transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président d'EPCI.

4 - CONVENTION DE SERVICE REDEVANCE SPECIALE SMIEEOM**Délibération n° 2020/59**

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il doit renouveler la convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public avec le SMIEEOM de Seigy.

Cette convention est nécessaire pour poursuivre la collecte des déchets produits par la commune ou issus des activités des salles communales ou du cimetière. Le coût de la convention est proportionnel au nombre et au volume des bacs mis à dispositions de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE

La convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public avec le SMIEEOM de Seigy.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL – DM3**Délibération n° 2020/60**

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	14	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire, afin de permettre le règlement des intérêts d'emprunts, propose de modifier le budget principal de la commune comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 790,30 €	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de modifier le budget principal de la commune comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 790,30 €	2 790,30 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Informations

Monsieur Le Maire informe le conseil :

- Colis des anciens : Madame Lorthios rappelle aux élus que la distribution des colis a lieu le 24 décembre et qu'ils sont distribués par les élus. Il est donc fait appel aux personnes disponibles.

- Programme de la commission bâtiments-accessibilité : Monsieur Vignaud indique que suite à la réunion de bureau, il a été décidé de mettre le dossier du logement de « La Poste » en priorité par rapport au chauffage de la salle des associations qui n'est pas occupée.

- Communication interne - messagerie : Monsieur Le Maire a été saisi par plusieurs élus par rapport à la multitude de messages reçus. Il est décidé qu'un tri sera effectué par le secrétariat et par Monsieur Le Maire selon les thèmes.

Les comptes-rendus des commissions doivent être diffusés par les référents.

Les délégués doivent faire un compte-rendu succinct au conseil après les réunions.

- Affichage – commission communication : La commission doit travailler sur la rénovation des panneaux d'affichages sur la commune afin de disposer d'un affichage « mairie » et d'un affichage « libre ».

- Registre des personnes vulnérables : Monsieur Le Maire informe le conseil que la commune doit mettre en place un registre des personnes vulnérables (inscription volontaire) afin de pouvoir l'activer à la demande de la préfecture notamment lors de plan sanitaires (canicule, pandémie...). Une fiche d'information et d'inscription sera distribuée avec le prochain bulletin municipal

- Conseil communautaire : Monsieur Le Maire informe que les délégués pourront désormais se faire rembourser leurs déplacements 2 fois par ans.

Le conseil communautaire a également voté une aide de 2 000 euros pour les commerces non essentiels (sous conditions).

- Chats errants : Madame Lorthios a sollicité l'aide financière de l'association Brigitte Bardot. Des piégeages sont programmés dans les prochains jours.

- Heure du Conseil municipal : Monsieur Dubreuil propose de passer l'heure du Conseil Municipal à 19h pour la période hivernale. Adopté par l'ensemble des membres.

- Vœux Communautaires : Monsieur Le Maire indique que la communauté de communes a annulé les vœux prévus le 17/12. Ceux de la commune seront à valider au plus tard au prochain conseil municipal.

- Finances : Monsieur Augu indique qu'il trouve difficile de valider les décisions budgétaires, n'ayant pas connaissance du détail du budget. Monsieur Lacroix souhaite le plus transparence possible et indique que les documents sont remis lors du vote du

budget, Monsieur Le Frêne précise que le vote se fait par chapitre le détail important peu. La situation sera plus claire au prochain budget avec la fourniture des documents budgétaires et une nouvelle organisation pour les fonds sans affectation précise.

Monsieur Le Maire en profite pour demander aux commissions de réfléchir à leurs besoins pour 2021.

Monsieur Le Frêne indique que le conseil départemental a mis en place des aides financières aux artisans via des subventions aux communes pour la réalisation de travaux.

- Enfance-Jeunesse : Madame Lorthios évoque la rencontre avec le BIJ41 qui a mis en place 2 dispositifs pour les jeunes : promeneurs du net et la boussole des jeunes.

- Ramassage scolaire : Monsieur Dubreuil a été sollicité par des familles par rapport au ramassage scolaire dans les lieux dits. Monsieur Le Maire indique que le SIVOS a mis en place une garderie dès 7h00 et jusqu'à 18h30 et qu'il assure le transport des enfants entre les 3 écoles.

- Accueil de Loisirs : Monsieur Bigot demande si Monsieur Le Maire a rencontré les communes de Mosnes et de Rilly pour qu'elles aident les familles de leurs communes qui payent le tarif hors communauté de communes ? Monsieur Le Maire indique qu'il a rencontré Mme Moresve (mairie de Mosnes) pour l'instant et qu'elle ne semble pas très favorable.

- Nids de frelons : Monsieur Métivier demande si beaucoup de nids ont été détruits sur la commune ? Monsieur Dubreuil et Monsieur Le Maire indiquent en avoir fait détruire et rappellent que la communauté de communes rembourse les frais aux particuliers.

- Boues étang communal : Monsieur Dubreuil demande s'il faut remettre en état le terrain où les boues ont été déposées ? Monsieur Le Maire indique qu'il faudrait remettre les contours des tas au propre pour l'entretien du terrain. Madame Aubert demande si les tas ne pourraient pas servir pour que les enfants s'amuse dessus à vélo ? Il faut d'abord que la matière s'assèche.

- Véhicules ventouses sur la voie publique : Monsieur Barbox demande si un courrier a été fait à Monsieur Rochefort – Manu 4x4 – pour le stationnement des véhicules du garage sur la voie publique ? Monsieur Le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Rochefort 2 fois et qu'il a systématiquement envoyé un courrier à l'issue de ces rencontres et noté une amélioration au 1^{er} novembre. Monsieur Dubreuil demande s'il ne serait pas possible de lui proposer un terrain ? Monsieur Boiron répond qu'il y a déjà des épaves et des déchets sur toute la commune.

Prochain conseil municipal le 18-12 à 19h.

Séance levée à 22h15.

Le secrétaire
Benoît BIGOT



Le Maire
Eric LACROIX

